



Communiqué de presse

12 Mars 2022

Une réponse républicaine au nom du droit d'instruction

Un an de recherche pour le CNAL (Comité national d'action laïque), dont le FCPE est membre, et un état des lieux édifiant sur les établissements scolaires hors-contrat !

Cette enquête inédite s'appuie sur les rapports d'inspection, fruits des visites de ces structures. Sur près de 1800 établissements, le CNAL a obtenu les rapports de 164 d'entre eux, soit plus de 9%. Les travaux de synthèse mettent en lumière des mises à mal tant des valeurs et principes de la République que du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Les dérives et les manquements sont nombreux, un florilège accablant et alarmant, ceci au détriment des enfants, des atteintes à leurs droits fondamentaux, à commencer par leur droit à l'instruction.

Pour la FCPE 33, l'Etat se doit de réagir, ceci au nom de l'intérêt des enfants.

De nombreux éléments du socle et disciplines sont victimes de carences, des programmes sont revisités, voire occultés, sans oublier les manuels obsolètes. L'EPS, le numérique, l'éducation aux médias, l'EMC, l'histoire, la géographie ou les SVT sont autant de domaines concernés.

D'autres problématiques sont récurrentes tels que une fermeture vis à vis du monde extérieur, le manque de développement de l'esprit critique, des problèmes de sécurité et d'hygiène, des atteintes à la citoyenneté ou des professionnalités discutables, La Gironde est concernée par ce type d'écoles, certaines mêmes cités par la presse, illustrant les dérives et les insuffisances décrites.

Comment avec de telles carences, certains de ces établissements, qu'ils soient confessionnels ou adeptes de « pédagogie alternative » peuvent-ils demeurer ouverts ?

Nous réclamons une réaction à la hauteur des enjeux.

Nous rappelons les préconisations du CNAL émises à l'issues de cette enquête :

- Une ouverture soumise à autorisation et non une simple déclaration
- Le projet pédagogique doit faire partie intégrante du dossier de création.
- La possibilité de fermeture par le Préfet si l'acquisition du socle commun et les valeurs de la République sont défailtantes
- Une méthodologie commune pour les rapports, la mise en place d'éléments de normalisation
- L'information des familles sur la possibilité de consulter les rapports d'inspection si elles souhaitent scolariser leurs enfants dans un établissement hors contrat.